

Commune d'UXEGNEY
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL 31 MAI 2018
Commune de moins de 3.500 habitants

L'an deux mil dix-huit, le trente et un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'UXEGNEY en séance publique sous la présidence de M. Philippe SOLTYS, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) :

MM. SOLTYS - DEPRUGNEY - MENNEZIN - AUBERT – MATHIS - CLAULIN – BLOND – RUGGERI - GIACOMETTI - Mmes JOUANIQUE - SEYER – MONTAIGNE - THIERY – SCHERMANN POUSSARDIN - BARTHEL.

ETAIENT EXCUSES (3) : Mme MARCHAL (pouvoir à Mme POUSSARDIN) - Mme LANGLOIS (pouvoir à M. DEPRUGNEY). M. DEMANGE (pouvoir à M. AUBERT)

ETAIT ABSENT (0) :

Mme Bernadette JOUANIQUE a été désignée secrétaire de séance.

Messieurs BLOND et GIACOMETTI sont arrivés en séance respectivement à 21h00 et 21h05 et ont participé aux délibérés à partir de la délibération n° 45/2018.

Le quorum étant atteint, les décisions suivantes ont été prises au cours de la séance :

40/2018 - DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CGCT

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Alinéa 15 : Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption au regard des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AC	48	1 B rue de la Clé des Champs	00	26	57
AC	64	Sous les Côts	00	35	23

Propriétaires : M. CELZARD Maurice

Localisation : 1 B rue de la Clé des Champs UXEGNEY

Prix de vente : 367 000.00 € (dont 12 000,00 € de mobilier)

Acquéreur : M. et Mme Bertrand François Bernard MANGIN– 23 rue du Rang Sénéchal – 88200 REMIREMONT

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AE	195	Les Sarrazins 3 ^{ème} Pointière	00	07	47
AE	199	Les Sarrazins 3 ^{ème} Pointière	00	00	25
AE	201	Les Sarrazins 3 ^{ème} Pointière	00	01	08
AE	203	Les Sarrazins 3 ^{ème} Pointière	00	00	33

Propriétaires : HABITAT ENVIRONNEMENT CONCEPT

Localisation : rue des Bergeronnettes à UXEGNEY

Prix de vente : 58 000.00 €

Acquéreur : M. et Mme MANSUY – 48 rue d'Epinal - 88390 UXEGNEY

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AE	194	Les Sarrazins 3 ^{ème} Pointière	00	09	61
AE	202	Les Sarrazins 3 ^{ème} Pointière	00	00	29

Propriétaires : HABITAT ENVIRONNEMENT CONCEPT

Localisation : rue des Bergeronnettes à UXEGNEY

Prix de vente : 54 000.00 €

Acquéreur : Mme MAGNIER Sandrine – 11 rue des Pâquerettes - 88150 THAON LES VOSGES

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AE	196	Les Sarrazins 3 ^{ème} Pointière	00	10	73
AE	200	Les Sarrazins 3 ^{ème} Pointière	00	00	39

Propriétaires : HABITAT ENVIRONNEMENT CONCEPT

Localisation : rue des Bergeronnettes à UXEGNEY

Prix de vente : 73 000.00 €

Acquéreur : M. KRINGS-OSSENA-CANTARA Philippe et Mme DRAGNE Marinela Adriana– 17 C rue des Champs Zélots - 88390 UXEGNEY

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

41/2018 - APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DU PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION :

Vu la loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes ;

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée ;

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée ;

Vu la loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions des centres de gestion ;

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Uxegney s'est engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique.

Ce projet a lieu en partenariat avec le Centre de gestion des Vosges et le Fonds National de Prévention qui y apporte une contribution financière sous forme de subvention.

Dans le cadre de ce projet, le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention de la collectivité ont été réalisés pour l'année en cours. Ils seront mis à jour et soumis à l'avis du Comité Technique/CHSCT chaque année.

Après en avoir pris connaissance,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention réalisés.

42/2018 - PERSONNEL COMMUNAL – AIDE FINANCIERE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par un agent de la collectivité suite à une séparation depuis plus d'un an et indique que la commune a selon lui, en sa qualité d'employeur, un devoir d'assistance, non seulement sur le plan psychologique mais également sur le plan financier.

Après un examen attentif de la situation financière de l'intéressée, il apparaît qu'une aide de 800 € non remboursable versée à un concessionnaire automobile pour effacer une créance permettrait à l'intéressée de retrouver mensuellement près de 150 € de pouvoir d'achat et ainsi pouvoir envisager de louer un petit appartement.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE le versement d'une aide de 800 € au profit de [REDACTED]

PRECISE que cette aide sera versée directement à la concession Renault d'Epinal en règlement d'une créance pour remplacement d'un véhicule en leasing.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder au versement de cette aide.

43/2018 - SDEV - ELECTRIFICATION RURALE : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que décision a été prise à l'occasion du vote du budget de lancer un programme de modernisation et de rénovation du réseau d'éclairage public en lien avec le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges. Il donne la parole à Monsieur RUGGERI aux fins de présenter les opérations à réaliser au titre du budget 2018.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à **75 935,85 € HT** et que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges. Le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges agit dans cette opération en qualité de maître d'ouvrage, à ce titre il lui appartiendra de solliciter les subventions nécessaires.

Les statuts du SDEV prévoit que la participation de la commune s'élève pour ce projet à 80,00 % du montant HT du projet desquels seront déduits les aides attribuées au SDEV pour ce projet conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date du 01 Février 2017.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention,
APPROUVE le projet tel qu'il est présenté,

AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention,

S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 80,00 % du montant HT du projet moins les aides attribuées au SMDEV pour ce projet, soit **47 998,68 €**,

DEMANDE l'attente de la notification de la subvention départementale avant d'engager les travaux.

44/2018 - BALAYAGE DES VOIES COMMUNALES – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE GOLBEY :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris l'initiative de solliciter son homologue de Golbey afin d'envisager l'entretien des voies communales, jusque-là assuré par un prestataire privé, par la balayeuse de ville de la commune de GOLBEY.
Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE les termes de la convention pour l'entretien mécanisé des voies communales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire à l'effet d'exécuter la présente délibération.

45/2018 - TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE- ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 :

Sur proposition de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit le montant des redevances pour l'accueil périscolaire à compter du 01 septembre 2018 :

Coefficient CAF supérieur à 800 :

- Tranche du matin : 1,30 €
- Tranche du soir : 1,30 €
- Tranches méridiennes : 0,65 €
- Retard (par ¼ d'heure de retard constaté) : 2,61 €

Coefficient CAF 701<>800 :

- Tranche du matin : 1,24 €
- Tranche du soir : 1,24 €
- Tranches méridiennes : 0,62 €
- Retard (par ¼ d'heure de retard constaté) : 2,46 €

Coefficient CAF < 700 :

- Tranche du matin : 1,02 €
- Tranche du soir : 1,02 €
- Tranches méridiennes : 0,51 €
- Retard (par ¼ d'heure de retard constaté) : 2,46 €

FIXE ainsi qu'il suit le fonctionnement, les modalités d'inscriptions et les tarifs pour les mercredis récréatifs applicables à compter du 19 septembre 2018 :

Fonctionnement : 34 semaines du temps scolaire :

Inscriptions à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas, matin et/ou après-midi

Lieu : restaurant scolaire du pré des lins :

Horaires : 07h15/12h15 – 11h45/13h30 – 13h00/18h30

TARIFS URSINIENS ET EXTERIEURS SCOLARISES A UXEGNEY :

Quotient familial CAF supérieur à 800 :

Demi-journée: 6,05 €

Quotient familial CAF 701<>800 :

Demi-journée : 5,65 €

Quotient familial CAF <700 :

Demi-journée : 5,05 €

TARIFS EXTERIEURS NON SCOLARISES A UXEGNEY :

Quotient familial CAF supérieur à 800 :

Demi-journée : 7,05 €

Quotient familial CAF 701<>800 :

Demi-journée : 6,65 €

Quotient familial CAF <700 :

Demi-journée : 6,05 €

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs applicables en matière de restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 :

Repas primaire 4,39 €

Repas maternelle 4,13 €

46/2018 - JURYS D'ASSISES – ANNEE 2019 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté n° 955/2018 du 10 avril 2018 émanant de la Préfecture des Vosges relatif à l'établissement de la liste du jury criminel pour le ressort de la Cour d'Assises des Vosges au titre de l'année 2019.

Il précise que le Maire doit procéder au tirage au sort, publiquement, à partir de la liste électorale, de six électeurs âgés de 23 ans au moins c'est-à-dire nés avant le 1^{er} janvier 1996.

Ce tirage au sort, effectué suivant le premier procédé recommandé par la Préfecture, a donné les résultats ci-après :

N° 1 : Page 48 – Ligne 13

Mademoiselle GIACOMETTI Lolita Paule

Née le 16/05/1994 à EPINAL (Vosges)

Adresse : 20 B rue de la Mairie à UXEGNEY

Électeur n° 765 sur la liste générale

N° 2 : Page 78 – Ligne 10

M. MATHOT Steven Jean Luc

Né le 05/03/185 à EPINAL (Vosges)

Adresse : 11 bis, rue d'Epinal à UXEGNEY

Électeur n° 1242 sur la liste générale

N° 3 : Page 55 – Ligne 6

M. HAUTY Gérard Pierre

Né le 10/11/1949 à BOURBONNE LES BAINS (Vosges)

Adresse : 4 rue de Besonsard à UXEGNEY
Électeur n° 870 sur la liste générale

N° 4 : Page 4 – Ligne 6
M. AUBERT Nicolas Pierre
Né le 24/03/1968 à BESANCON (Doubs)
Adresse : 2 C bis rue des Vergers à UXEGNEY
Électeur n° 54 sur la liste générale

N° 5 : Page 102 – Ligne 14
M. RUGGERI Bienvenu François
Né le 24/10/1934 à RUPT/MOSELLE (Vosges)
Adresse : 6 rue de la Redoute à UXEGNEY
Électeur n° 1630 sur la liste générale

N° 6 : Page 77 – Ligne 10
Mme MATHIEU épouse LANGLUMÉ Jacqueline Julie Alix
Née le 31/12/1940 à HADOL (Vosges)
Adresse : 2 rue des Moizés à UXEGNEY
Électeur n° 1226 sur la liste générale

47/2018 - RGPD – DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES :

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.

En effet, le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et les dites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. propose la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Monsieur le Maire propose de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I., de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, et de désigner le DPD du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I., M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

AUTORISE Monsieur le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I., comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire a effectué durant une heure un large tour d'horizon de son agenda depuis la dernière séance du conseil municipal en avril dernier ainsi que des dossiers en cours, des premières mesures d'exécution du budget et des absences au sein du personnel communal.

Interrogé par des voisins, **Olivier MENNEZIN** souhaite savoir si la rue des champs zélot et la rue de la croix ont fait l'objet d'un désherbage à la vapeur. **Les services techniques ont achevé la première campagne de désherbage sur l'ensemble des rues de la commune.**

Olivier MENNEZIN souhaite également s'assurer que le passage entre la rue de l'Epine et celle de la clé des champs a bien été débroussaillé car il est déjà arrivé qu'il soit oublié. **Monsieur le Maire va interroger les agents du service technique.**

Olivier MENNEZIN demande à Monsieur le Maire de rentrer à nouveau en contact avec le propriétaire de la parcelle non construite rue des champs zélot afin de lui rappeler son obligation d'entretien.

Didier MATHIS signale le stationnement gênant d'un camping-car à l'entrée de la rue des Forts et le caractère dangereux de celui-ci. **Monsieur le Maire va intervenir.**

Evelyne SCHERMANN souhaite s'assurer que le chantier d'aménagement du site Victor Perrin est interdit au public et s'interroge sur l'opportunité de faire installer un panneau d'information car, à plusieurs reprises, des enfants ont été aperçus sur le site. **Le chantier est naturellement interdit au public, mais les accès au site sont tellement nombreux qu'il pourrait presque impossible d'empêcher les intrusions.**

Evelyne SCHERMANN dresse un rapide bilan de la première édition de l'opération « Les Pucés des Couturières » organisée à la salle Fernand Durin et remercie les agents du service technique pour leur implication.

Bienvenu RUGGERI informe ses collègues, qui n'ont pas eu l'occasion de circuler à proximité, des travaux spectaculaires de débroussaillage effectués par le SDIS aux abords de la maison à feu.

Walter BLOND souhaite connaître l'avancement des travaux de déploiement de la fibre optique dans les rues qui n'en bénéficiaient pas. **Après discussion, le conseil municipal se montre favorable à la diffusion d'une information via le compte facebook de la commune.**

Walter BLOND, vice-président du CCAS, informe les élus de la visite de Denis DEPRUGNEY à la doyenne de la commune à l'occasion de la fête des mères afin de lui offrir un bouquet de fleurs.

Walter BLOND rappelle à la collègue l'organisation des festivités du 14 juillet le week-end précédent (le 7 juillet) et confirme le soutien de l'ES Avière et de l'Amicale Laïque.

Walter BLOND souhaite qu'un courrier de rappel à l'ordre, à la prudence et à la réglementation soit adressé au colonel commandant le SDIS des Vosges concernant la vitesse jugée excessive de certains conducteurs du SDIS.

Jocelyne BARTHEL estime nécessaire de vider les poubelles et les bacs du cimetière.

Jocelyne BARTHEL interroge Monsieur le Maire afin de savoir s'il a été informé de la chute de deux arbres sur les berges de l'Avère au niveau du chantier d'aménagement. **Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise que les arbres ont déjà été coupés et évacués.**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.

A UXEGNEY, le 01 Juin 2018

Le Maire,

Philippe SOLTYS


